



Résultats Intéressement / Participation 2015

Les chiffres nous ont été communiqué

L'enveloppe globale Intéressement/Participation est de

6,66 % de la masse salariale (7,83 % en 2014)

Qui se décompose en

4,7 Millions d'Euros (4,7 M€ en 2014) pour la Participation

2,7 Millions d'Euros (6,8 M€ en 2014) pour l'Intéressement

L'intéressement s'élèvera à 1260 € brut, la participation a minima 1083€ brut le reste fait parti du calcul.

Les Bulletins d'options seront adressés aux salariés à partir du 20 Avril.



La loi Macron a introduit une règle « d'harmonisation » entre l'intéressement et la participation, concernant le blocage par défaut.

DEPUIS le 1er janvier 2016 : je reçois les informations de Natixis concernant mon intéressement...

Je ne réponds pas = mon intéressement est versé au PEE et bloqué 5 ans (comme la participation).

Pour votre parfaite information sachez que :

Une mesure transitoire est prévue pour l'intéressement versé entre le 1er janvier 2016 et le 31 décembre 2017. Les salariés disposent d'un droit de rétractation. Vous pourrez donc demander le déblocage de votre intéressement dans les 3 mois qui suivent son affectation au plan d'épargne.

Votre équipe FO.

Le 18 avril 2016